

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AirSpa - Spirit
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 190401

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Assainisseur d'air pour voitures.

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS
140 Route des Moulins
38490 CHIMILIN - FRANCE
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14
sales@impex.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée, Peut provoquer une allergie cutanée, Provoque une sévère irritation des yeux, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

Attention

Contient

Isoparaffine; Acétate de a-terpinyle; 2,6-dimethyloct-7-en-2-ol; Coumarine; linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol; Huile de lavande; Terpinéol alpha; Acétate de linalyle; Isopropyl myristate; Acétate de triméthylhexyle; Diphényl éther; Terpinéol pb; Acétate de 4-tert-Butylcyclohexyl; 1-isopropyl-4-méthylbenzène; p-cymène; géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol; Huile d'eucalyptus; Solvant violet

Mentions de danger (CLP)

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Conseils de prudence (CLP)

2.3. Autres dangers

Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isoparaffine	N° CAS: 68551-20-2 N° CE: 271-370-0	15-20	Non classé
Acétate de a-terpinyle	N° CAS: 80-26-2 N° CE: 201-265-7	7-10	Aquatic Chronic 2, H411

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	N° CAS: 18479-58-8 N° CE: 242-362-4	7-10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Coumarine	N° CAS: 91-64-5 N° CE: 202-086-7	4-7	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Sens. 1, H317
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° Index: 603-235-00-2	4-7	Skin Sens. 1B, H317
Huile de lavande	N° CAS: 8000-28-0 N° CE: 616-770-1	4-7	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
Terpinéol alpha	N° CAS: 8000-41-7 N° CE: 232-268-1	4-7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Acétate de linalyle	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4	4-7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Isopropyl myristate	N° CAS: 110-27-0 N° CE: 203-751-4	4-7	Non classé
Acétate de triméthylhexyle	N° CAS: 58430-94-7 N° CE: 261-245-9	1-4	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
Diphényl éther	N° CAS: 101-84-8 N° CE: 202-981-2	1-4	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Terpinéol pb	N° CAS: 8000-41-7 N° CE: 232-268-1	1-4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Acétate de 4-tert-Butylcyclohexyl	N° CAS: 32210-23-4 N° CE: 250-954-9	1-4	Skin Sens. 1B, H317
1-isopropyl-4-méthylbenzène; p-cymène	N° CAS: 99-87-6 N° CE: 202-796-7 N° Index: 601-094-00-1	1-4	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 (ATE=0,5 mg/l/4h) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol	N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1 N° Index: 603-241-00-5	1-4	Skin Sens. 1, H317
Huile d'eucalyptus	N° CAS: 8000-48-4 N° CE: 616-775-9	0-1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

Solvant violet	N° CAS: 81-48-1 N° CE: 201-353-5	0.0001-0.001	Non classé
----------------	-------------------------------------	--------------	------------

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Sortir à l'air frais. En cas de perte de conscience, placer la victime en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Contacter un médecin si les symptômes persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Dans les cas graves, consulter un médecin et lui montrer cette Fiche de Données de Sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Extincteurs à eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Eviter l'inhalation de fumées qui émanent de la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
- Autres informations : L'eau d'extinction d'incendie contaminée doit être collectée séparément ; elle ne doit pas entrer dans le système d'égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines et du sol. Les déversements devraient être contenus immédiatement en utilisant du sable ou de la poudre inerte et éliminer selon les exigences réglementaires locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition. Assurer une ventilation adaptée. Éviter l'inhalation massive de vapeurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes – Ne pas fumer. Utiliser dans des zones avec une ventilation adaptée. Se laver les mains après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage à température tempérée dans un endroit sec et bien ventilé.

Classe de stockage : stockage chimique

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser selon les instructions recommandées (voir rubrique 1.2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Diphénylether (101-84-8)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Diphenyl ether
IOEL TWA [ppm]	1 ppm
IOEL STEL	14 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Oxyde de biphényle (Ether diphénylique)
VME (OEL TWA)	7 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	1 ppm
VLE (OEL C/STEL)	14 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	2 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: Arrête du 27 septembre 2019)
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diphenyl ether
WEL TWA (OEL TWA) [1]	7 mg/m ³

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

Diphényl éther (101-84-8)	
WEL TWA (OEL TWA) [2]	1 ppm
WEL STEL (OEL STEL)	14 mg/m ³
WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de Protection Individuelle	
Protection respiratoire :	Non requis.
Protection pour les mains et la peau :	Eviter le contact direct. En cas de besoin, utiliser des gants résistants aux produits chimiques, comme par exemple caoutchouc butyle ou nitrile (Protection Indice 6)
Protection pour les yeux :	Porter des lunettes de sécurité bien ajustées. Porter un écran facial et des vêtements de protection pour les problèmes de traitements anormaux.

Mesures d'hygiène : Ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter l'inhalation massive de vapeurs concentrées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Divers
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune.

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si stocké, appliqué comme préconisé.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent se former pendant la combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Toxicité aiguë	: Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques en tant que tel ; par conséquent, aucune valeur spécifique de DL ₅₀ /CL ₅₀ n'a été déterminée. Les informations toxicologiques disponibles sur les composants et leurs concentrations, selon les exigences réglementaires des méthodes du Règlement CE N° 1272/2008, ont permis d'effectuer l'évaluation de ce mélange. Pour plus d'informations, voir les rubriques 2,3,15 & 16.

1-isopropyl-4-méthylbenzène; p-cymène (99-87-6)

ETA CLP (gaz)	700 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	3 mg/l
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES :

Contact avec la peau	:	Aucune donnée disponible
Contact avec les yeux	:	Aucune donnée disponible
Inhalation	:	Aucune donnée disponible
Ingestion	:	Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests écotoxicologiques en tant que tel ; par conséquent, aucune donnée spécifique n'a été générée. Les informations écotoxicologiques disponibles sur les composants et leurs concentrations ont permis d'effectuer l'évaluation de ce mélange.

Pour plus d'informations, voir les rubriques 2, 15 & 16.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eviter la contamination de la terre, des eaux de surface et souterraines.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ce produit devrait être éliminé selon les exigences réglementaires locales. Eviter d'éliminer dans les systèmes d'évacuation des eaux et dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

15.1.1. Réglementations UE

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLB	Valeur limite biologique
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral de H- et EUH:	
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

AirSpa - Spirit

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/04/2023 Version: 1.0

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

La classification et la procédure employées pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations fournies dans la fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Si l'acheteur n'utilise pas le produit comme indiqué, il sera responsable de tout dommage qui pourrait survenir. Les informations contenues dans la fiche ne dispensent personne de l'obligation du client de tenir compte de toute la législation liée à son domaine d'activité.